



PLACER LES SALARIÉS DES MISSIONS LOCALES ET DES PAIO AUX COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez bénéficier du fonds social d'Harmonie Mutuelle et de la branche.

Les partenaires sociaux de la branche des Missions Locales en charge du suivi de l'accord frais de santé ont notamment acté un accompagnement financier spécifique en cas de reste à charge sur des soins de santé.

LE SERVICE ACTION SOCIALE VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS AIDE À FAIRE FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

Information

Une équipe dédiée vous apportera une réponse personnalisée en toute confidentialité.

Accompagnement

Des assistants sociaux vous apporteront écoute, conseil, et vous aideront à vous orienter.

Solidarité

Des commissions d'action sociale locales examineront vos demandes d'aides financières.



NOUS CONTACTER

AU 0980 980 880 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30

AVANÇONS *collectif*

